

Rapport de minorité relatif
au préavis no 5 concernant la demande de crédit de fr. 250'000.00 pour le
renouvellement
des véhicules du service des travaux et de l'environnement

.....

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette demande de crédit-cadre de fr. 250'000.- n'a pas recueilli notre adhésion complète. Ce montant inscrit en 2003 au plan des dépenses d'investissement pour le renouvellement de la chargeuse à pneus acquise en 1982 a été revu par le service des travaux et de l'environnement qui, aujourd'hui, prévoit plutôt d'investir dans des outils différents. La Municipalité a adhéré à cette position.

Si, après hésitation, nous pouvons nous rallier à l'achat d'une chargeuse traditionnelle et d'un tracteur à neige et gazon pour les raisons développées dans le rapport de majorité, nous n'acceptons pas, en revanche, l'achat de la mini balayeuse HAKO coûtant Fr. 90.000.--.

Certes, le problème de la propreté en ville est récurrent et nous ne nions pas qu'il s'est accru ces dernières années. Mais alors, pourquoi prévoir l'achat d'une deuxième mini balayeuse ? La première achetée en 2002, totalise 5'000 heures de travail et le préavis nous dit qu'elle est souvent en panne, qu'il convient de la réparer et qu'alors une machine de remplacement doit être louée. De plus, la Municipalité, dans son préavis, nous dit succinctement que les ressources humaines manquent pour nettoyer correctement les trottoirs et ruelles du centre-ville.

Notons que l'actuelle mini balayeuse est relativement bruyante et lorsqu'elle est sur un trottoir, les piétons et piétonnes doivent immédiatement s'écarter pour ne pas être renversés.

La Municipalité a-t-elle vraiment exploré toutes les pistes et notamment celle d'engager des personnes pour ce travail de balayage et nettoyage ? Mentionnons, par exemple, que la ville de Berne dispose depuis plus de 3 ans d'une équipe volante qui effectue, dans le centre-ville, un nettoyage rapide. A Lausanne également, des hommes balayent les chaussées piétonnes du centre-ville avec le traditionnel balai de bruyère, même s'ils ne le font plus, comme jadis, en sifflant les airs à la mode. Dans ce même ordre d'idées, nous pensons aux collaborateurs des CFF qui nettoient les voies dans les gares et aux cantonniers qui travaillent le long des routes vaudoises.

La technologie est une chose, mais à notre avis, il convient d'avoir une vision différente de cette problématique, car le prix du travail va de plus en plus changer d'échelle de mesure et l'huile de coude, en l'occurrence, peut avantageusement remplacer l'huile de roche. Il est tout à fait possible, à notre sens, de trouver ces ressources humaines nécessaires, la situation à Yverdon-les-Bains n'est pas différente de celles des autres villes et organisations qui emploient des hommes, et pourquoi pas des femmes, pour ces travaux de balayage. Certes, le chômage est en recul, mais des personnes peu scolaires peuvent être motivées pour œuvrer à l'amélioration de notre ville.

Conclusion

En résumé, nous refusons d'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat d'une deuxième mini-balayeuse HAKO coûtant fr. 90'000.- pour les raisons suivantes :

- Au centre-ville, une mini-balayeuse ne se justifie pas, elle oblige les passants et passantes à descendre rapidement du trottoir. Cela étant, ce véhicule manque de maniabilité et de souplesse et le remplacer par des personnes, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres villes, offre une solution plus appropriée pour nettoyer correctement les trottoirs et ruelles.
- Une deuxième et belle mini-balayeuse à la pointe de la technologie est une chose, mais, aujourd'hui, ne devons-nous pas avoir une vision différente des choses ? Le prix du travail change de plus en plus d'échelle de mesure et l'huile de coude ne peut-elle pas avantageusement remplacer l'huile de roche ?
- Actuellement, est-il vraiment impossible de trouver des ressources humaines, car si le chômage est en recul, il y a encore bien des personnes peu scolaires qui peuvent être motivées pour œuvrer à l'amélioration de l'image de notre ville.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de renoncer à l'acquisition de cette deuxième mini balayeuse HAKO et d'accepter les articles 1 et 2 amendés comme suit :

Article 1.- : la Municipalité est autorisée à procéder au renouvellement des véhicules du service des travaux et de l'environnement en 2007 comme proposé dans le présent rapport, à l'exception de l'acquisition d'une deuxième mini balayeuse ;

Article 2.- : un crédit-cadre de fr. 160'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3.- inchangé.

Christiane Layaz-Rochat
commissaire minoritaire

Yverdon-les-Bains, le 23 avril 2007

